

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4184**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4184**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1761 du 13 septembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord à Lyon 8°. Ce marché a été notifié sous le numéro 10488810 le 19 novembre 2010 au groupement conjoint Ginger Environnement et Infrastructures/Anne-Laure Giroud/Tim Boursier Mougénot pour un montant total de 816 590,02 € HT, soit 976 641,64 € TTC.

Par décision n° B-2011-2766 du 14 novembre 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1. Cet avenant, d'un montant de 34 430 € HT, soit 41 178,25 € TTC, porte le montant total du marché à 851 020,02 € HT, soit 1 017 819,90 € TTC.

Le projet d'aménagement de la ZAC induit des travaux aux limites de la ZAC, au-delà de son périmètre.

Au nord de la ZAC, il est nécessaire d'intervenir sur un tronçon de la rue Genton, jusqu'au carrefour avec la rue Colette, afin de créer une pente inférieure à 4 %, conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Sans cette intervention plus en amont, l'aménagement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au sud de la ZAC, la création de la rue Boselli, dans l'axe de la rue Moselle, a été rendue possible par la signature, à l'automne 2012, de l'avenant n° 2 de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), autorisant la démolition du bâtiment B. Par conséquent, il est nécessaire de reprendre le carrefour avec l'avenue Mermoz, en modifiant l'îlot central, déplaçant les feux de signalisation, le passage piéton et la voie cyclable.

Ces travaux supplémentaires nécessitent une actualisation des études de conception et un suivi des travaux définitifs, pour un montant de 15 680 € HT.

Afin de prendre en compte ces évolutions dans le projet, il est proposé d'approuver un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Ces évolutions nécessitent une actualisation des missions de la maîtrise d'oeuvre depuis les études, jusqu'à l'assistance du maître de l'ouvrage à la réception des travaux pour le travail sur les 2 extensions de périmètre de travaux.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 15 680 € HT, soit 18 753 € TTC, porterait le montant total du marché à 866 700,02 € HT, soit 1 036 573,20 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,10 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 avril 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 10488810 conclu avec le groupement conjoint d'entreprises Ginger Environnement et Infrastructures/Anne-Laure Giroud/Tim Boursier Mougnot, relatif à l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord à Lyon 8°.

Cet avenant, d'un montant de 15 680 € HT, soit 18 753 € TTC, porte le montant total du marché à 866 700,02 € HT, soit 1 036 573,20 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2013 et suivants - compte 605 - fonction 824 - opération n° 4P06O1388.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.